

## Vaccination contre le Covid-19 : les pompiers de France prêts à se mobiliser auprès de l'Etat et des collectivités territoriales.

**La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) salue l'annonce ce jour par Olivier VERAN, ministre de la Santé et des Solidarités, de l'élargissement de la vaccination aux pompiers de 50 ans et plus. Cette annonce affirme enfin la volonté du ministre de considérer les « soldats de la vie », véritables techniciens de l'urgence qui effectuent plus de 4 millions d'interventions aux secours des populations chaque année, sur l'ensemble du territoire national.**

Afin de permettre l'accélération de la vaccination des populations contre le Covid-19 indispensable pour enrayer au plus vite cette pandémie et permettre la reprise d'une vie sociale, économique et culturelle normale, les associations de collectivités locales (Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités, Assemblée des Départements de France, Régions de France) ont à nouveau exprimé leur volonté d'être associés à l'organisation et au déploiement de cette campagne aux côtés de l'Etat dans le cadre d'une gestion de proximité mobilisant les moyens logistiques appropriés.

En cohérence avec cette proposition, la FNSPF rappelle la disponibilité des 253 000 sapeurs-pompiers de France, techniciens du secours d'urgence et des 12 523 membres de leur service de santé et de secours médical (médecins, pharmaciens, infirmiers...) pour mobiliser leur savoir-faire et leurs moyens humains, techniques et logistiques sous la coordination des préfets, des agences régionales de santé et des collectivités territoriales.

Grâce au maillage territorial fourni par les 6 227 centres de secours, les pompiers de France sont prêts à concourir à cet effort national aux côtés des différents acteurs, hospitaliers et libéraux, du système de santé, comme lors de la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 en 2009 et comme ils le font aujourd'hui pour les tests et dans l'accompagnement des territoires dans la gestion de la crise sanitaire depuis le début.

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), la FNSPF souhaite l'élargissement dans un second temps de cette vaccination à l'ensemble des pompiers civils et militaires, professionnels et volontaires, compte tenu du risque particulier de contamination auquel les exposent leurs missions de secours, de soins d'urgence, de transport sanitaire et d'assistance aux populations, notamment les plus âgées et les plus précaires.